

Communiqué

À publier immédiatement

PORT DU MASQUE EXIGÉ DANS CERTAINS SECTEURS DE NOS CENTRES HOSPITALIERS

Rimouski, le 1^{er} décembre 2025 – Le CISSS du Bas-Saint-Laurent informe la population que le masque de procédure est à nouveau exigé dans certains secteurs de nos centres hospitaliers, et ce, pour les usagers, les visiteurs, les proches aidants, les travailleurs et les médecins, lors de soins et services à moins de deux mètres.

Les secteurs suivants sont spécifiquement visés par cette mesure : les urgences (incluant les salles d'attente), les soins intensifs, les unités d'hospitalisation de courte durée, les unités de réadaptation, les unités de psychiatrie, en hémodialyse, en oncologie et en néonatalogie. Selon l'évolution de la situation épidémiologique, d'autres secteurs de nos établissements pourraient s'ajouter à cette liste.

Cette mesure est rendue nécessaire en raison d'une recrudescence des virus respiratoires dans nos milieux de soins, de la grande vulnérabilité des usagers que l'on retrouve dans nos centres hospitaliers et du début de la saison des infections respiratoires.

Rappelons enfin que la surveillance quotidienne des signes et symptômes respiratoires, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et la distanciation physique demeurent des pratiques reconnues à adopter en tout temps dans l'ensemble de nos installations et milieux de soins. La collaboration de tous est souhaitée puisque ces pratiques visent à protéger les personnes les plus vulnérables de notre communauté.

À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un établissement de Santé Québec qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Les valeurs de l'établissement sont la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.

– 30 –

Source : Gilles Turmel
Conseiller aux relations médias
CISSS du Bas-Saint-Laurent
418 318-4751
www.cissss-bsl.gouv.qc.ca